

Politique de programmation

2023-2026

Montréal, novembre 2023



**QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL**

Table des matières

1. La programmation au PQDS	3
1.1 Contexte.....	3
1.2 Rôle et fonction du PQDS en programmation	4
1.3 Gouvernance en programmation.....	6
2. Orientations 2023-2026.....	8
2.1 À propos du Plan stratégique du PQDS : contexte et méthode.....	8
2.2 Présentation des principes et axes de développement.....	8
2.3 Vision de programmation dans le Plan stratégique du PQDS	11
3. Processus pour mettre en œuvre la programmation des projets initiés.....	15
3.1 Sollicitation des projets.....	16
3.2 Admissibilité, sélection et soutien des projets	18
3.3 Suivi des projets et reddition de compte.....	22
3.4 Documents produits par le PQDS pour accompagner les étapes.....	23
Glossaire.....	24

1. La programmation au PQDS

1.1 Contexte

À l'aube de son vingtième anniversaire, le Partenariat du Quartier des spectacles s'est trouvé à un point tournant de son développement, incitant l'équipe de direction à entamer une démarche de réflexion stratégique en tenant compte de l'ensemble des acteurs de son territoire. Se relevant du choc vécu par le milieu culturel dans le contexte de la pandémie COVID-19, soucieux d'adapter ses pratiques pour contribuer aux grands enjeux sociaux-environnementaux actuels, convaincu plus que jamais de l'importance de son rôle de leader facilitateur dans l'écosystème du centre-ville de Montréal, le PQDS s'est doté d'un nouveau plan dont les échos se font sentir dans toutes ses sphères d'activités.

Pour arrimer sa façon de penser la programmation aux grands principes et axes de développement de son nouveau plan stratégique, une révision de sa politique de programmation, dont la dernière mouture remontait à 2011, s'est imposée. Tout en restant fidèle aux principes de programmation qui se trouvent au cœur du mandat du PQDS depuis sa fondation, cette nouvelle politique prend entre autres les couleurs de grands thèmes désormais incontournables que sont la transition écologique et la reconnaissance de la diversité au sein de notre société. Elle se veut à la fois un cadre pour outiller les équipes impliquées dans la programmation du PQDS dans l'atteinte des objectifs du nouveau plan stratégique, et un témoignage des engagements de l'organisation à l'égard de son écosystème.

ENCADRÉ 1 : Mission du PQDS

« Contribuer activement, avec les pouvoirs publics et les divers acteurs intervenant sur son territoire, au développement et à la mise en valeur culturels du Quartier des spectacles, en intégrant à toutes ses actions les dimensions urbaine, touristique, sociale et économique. »

1.2 Rôle et fonction du PQDS en programmation

Le PQDS compte parmi ses mandats l'animation culturelle et la gestion de l'occupation des espaces publics du Quartier des spectacles, exercé en étroite collaboration avec la Ville de Montréal et balisé par les termes d'une convention intervenue entre le PQDS et cette dernière. Il concerne plus particulièrement la **planification, la conception et la mise en œuvre d'une programmation d'activités et d'événements principalement artistiques ou culturels** sur 8 places publiques extérieures de son territoire et 5 surfaces de vidéoprojection (**ENCADRÉ 2**). Notons que le PQDS exerce également son mandat sur le domaine public que sont les rues, les trottoirs, les ruelles et autres composantes du canevas urbain. D'ailleurs, en cas de fermeture d'une rue du Quartier des spectacles à la circulation automobile, l'espace ainsi créé est géré par l'organisation.

Pour assumer ce mandat, le PQDS embrasse trois grandes fonctions - **accueillir, initier, fédérer** - qui lui font endosser plusieurs rôles complémentaires (**FIGURE 1**). Ces trois fonctions permettent au PQDS de chapeauter des projets dans lesquels il s'investit à plusieurs titres au-delà de l'accueil, au cœur de co-diffusions, diffusions, coproductions ou productions (**TABLEAU 1**) pensés pour assurer une vitalité culturelle continue dans le Quartier en-dehors des festivals et événements accueillis. Le PQDS mise en effet sur les collaborations et sollicite des artistes, des créateur.ices ou des organismes artistiques de création, de production et de diffusion pour permettre d'animer les espaces publics de son territoire. Il cherche à ce que les projets pressentis soient réalisés et permettent d'atteindre les objectifs organisationnels (voir description des rôles et fonctions en **TABLEAU 2**).

ENCADRÉ 2 : Espaces gérés par le PQDS

Places publiques

- L'Esplanade de la Place des arts (en concertation avec la Place des arts)
- L'Esplanade Tranquille
- Le Parterre
- La Place de la Paix
- La Place des festivals
- Le Parc Émilie-Gamelin
- La Place Pasteur
- La Promenade des artistes
- La Rue Sainte-Catherine, entre Bleury et Saint-Urbain

Surfaces de vidéoprojection

- Édifice Wilder – Agora de la danse
- Pavillon Président-Kennedy – UQAM
- Abords du métro St-Laurent
- Grande Bibliothèque
- Patinoire Tranquille

Ces trois fonctions supposent par ailleurs des interventions transversales en gestion de l'occupation des espaces, animation et développement :

- Gestion de l'occupation des espaces : en lien avec la direction des opérations, gérer le calendrier annuel d'occupation des espaces publics sous la responsabilité du Partenariat et offrir un encadrement professionnel et technique permettant une occupation optimale et sécuritaire respectant les règles établies à cet égard.
- Animation : Assurer une cohérence et une complémentarité entre les différentes activités tenues sur le territoire du Quartier des spectacles (projets initiés et accueillis).
- Développement : Rechercher et consolider des partenariats permettant de soutenir une programmation ancrée dans les priorités stratégiques du PQDS.

FIGURE 1 : Fonctions et rôles en programmation au PQDS

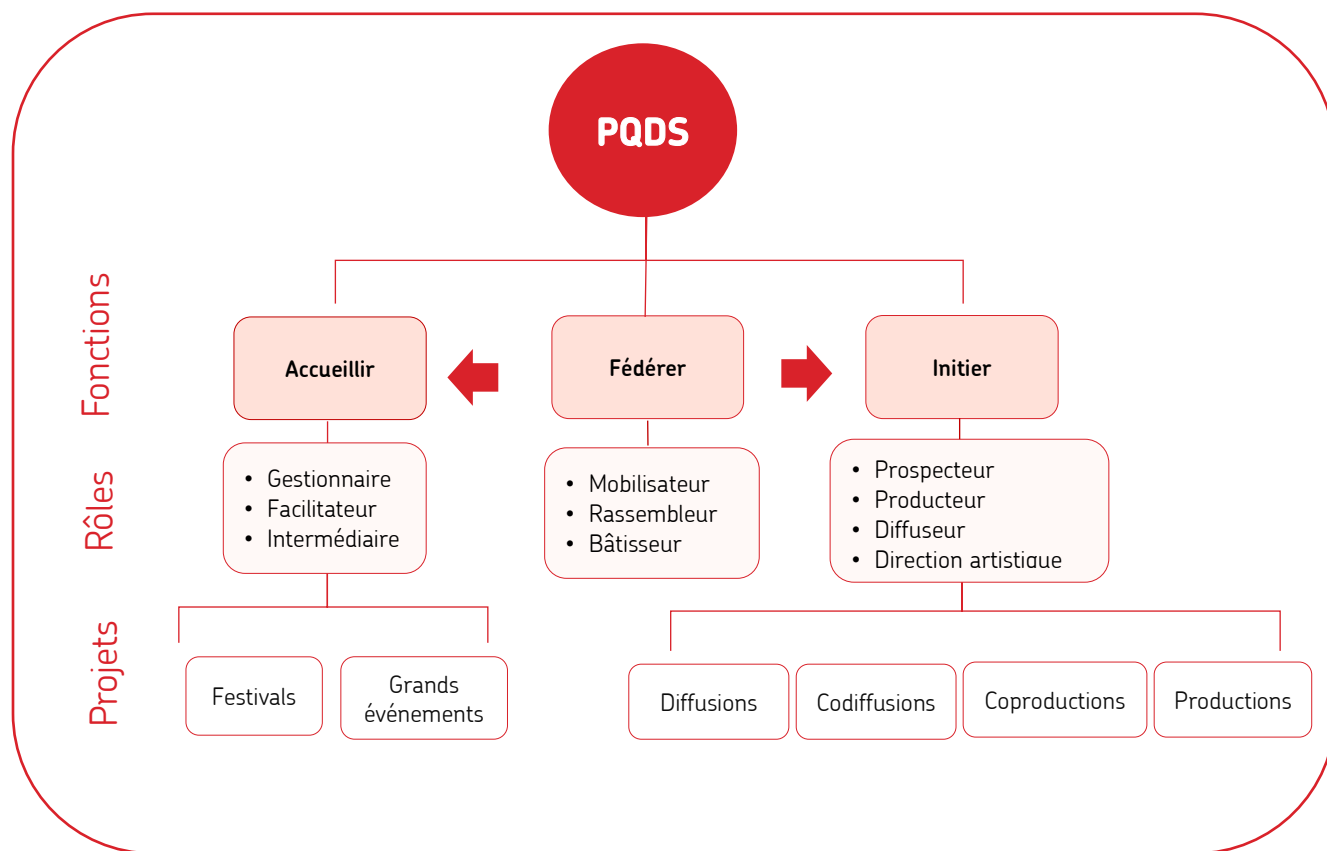


TABLEAU 1 : Types de contribution possibles du PQDS

Type de contribution	Descriptions
Accueil (Festivals et grands événements)	Événement que le PQDS accueille sur son territoire sans partage des coûts et des risques avec le promoteur.
Diffusion	Événement dont la création et la production sont entièrement assumées par un partenaire, mais dont le PQDS est entièrement responsable de la diffusion en y investissant la totalité des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires.
Codiffusion	Événement dont la création et la production sont entièrement assumées par un partenaire, et dans lesquels le PQDS investit des ressources financières, humaines et matérielles au niveau de la diffusion. La part de l'investissement du PQDS dans le calcul du coût est d'un maximum de 60%.
Coproduction	Événement dans lequel le PQDS investit des ressources financières, humaines et matériels au niveau de la création, production et diffusion. La part de l'investissement du PQDS dans le calcul du coût est d'un maximum de 60%.
Production	Événement dont la création, production et diffusion sont entièrement assumées par le PQDS, qui y investit la totalité des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à sa réalisation.

1.3 Gouvernance en programmation

Fonction « accueillir » : Direction des opérations & Comité accueil-événement

La fonction « accueillir » est prise en charge par le **département des opérations** du PQDS, qui s'est doté d'une **Politique d'occupation des places publiques** afin d'orienter ses décisions quant à l'accueil des activités et des événements, L'évaluation des demandes et la gestion du calendrier d'occupation des places publiques sont sous la responsabilité du **Comité accueil-événement** formé de la Division Festivals et Événements de la Ville de Montréal et de la direction des opérations du Partenariat qui veillent aux principes définis dans la Politique d'occupation des places publiques et voient à leur application.

- Gestionnaire
- Facilitateur
- Intermédiaire

Fonction « initier » : Direction du développement et de la programmation & Comité de programmation

La fonction « initier » est quant à elle de la responsabilité de la **Direction du développement et de la programmation** du PQDS, en complémentarité de la fonction « accueillir ». Pour veiller à une vitalité culturelle en continu sur son territoire, le PQDS prend en charge la programmation d'activités et de projets en-dehors des sites et/ou périodes occupés par les événements accueillis. La Direction du développement et de la programmation veille à l'atteinte des objectifs de programmation identifiés dans le plan stratégique et à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action annuel qui en découle. Elle est à cet effet responsable de mettre en application les différents processus liés à la présente Politique de programmation – tant au niveau de la sollicitation des projets, de leur sélection et de leur suivi/évaluation, qu'ils soient des productions, des coproductions, des diffusions ou des codiffusions.

- Prospecteur
- Producteur
- Diffuseur
- Direction artistique

La direction de la programmation du Partenariat du Quartier des spectacles est appuyée dans son travail par le **Comité de programmation**, composé de personnes :

- Représentantes de la Ville de Montréal
- Employées du PQDS
- Administratrices du conseil d'administration du PQDS
- Expert.es

La Ville et le Partenariat désignent eux-mêmes leurs représentant.es, et la personne à la présidence du comité est nommée par ses membres. Ce comité peut également intégrer des ressources extérieures du PQDS, qui peuvent se joindre au Comité de programmation de façon permanente ou temporaire selon le rôle qui leur est confié.

Le Comité de programmation a joué un rôle déterminant dans la révision et validation de la politique de programmation. Son mandat est consultatif et consiste essentiellement à :

- Assister à certaines activités programmées par le PQDS et en donner une rétroaction à l'équipe de programmation;
- Jouer un rôle-conseil dans les modalités des partenariats à privilégier selon le type de programmation et les résultats attendus;
- Assurer une vigie de la Politique de programmation;
- Alimenter la réflexion de l'équipe de la programmation sur les choix de programmation.

Fonction « fédérer » : responsabilité transversale

Tous les départements du PQDS sont porteurs de la fonction fédératrice de l'organisation, qui est intrinsèquement liée à sa mission et à son plan stratégique. Du côté de la programmation, autant les équipes en charge des événements accueillis que celles en charge des événements initiés ont la

- Mobilisateur
- Bâtitteur
- Rassembleur

responsabilité de contribuer au rôle facilitateur du PQDS dans son écosystème, en rassemblant les potentiels partenaires de programmation autour de grands projets d'animation des espaces publics qui s'inscrivent dans son plan stratégique.

TABLEAU 2 : Synthèse des fonctions et rôles du PQDS en programmation

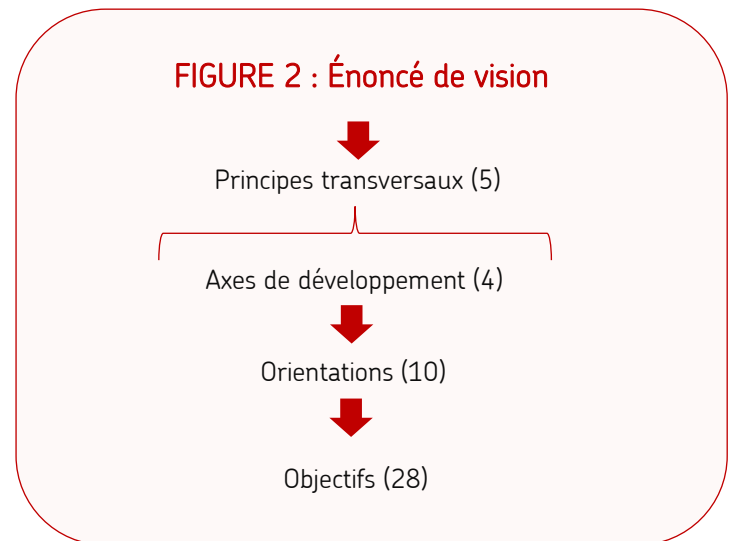
Fonctions	Rôles	Descriptions	Projets associés	Entités impliquées	Politiques
Accueillir	Gestionnaire Facilitateur Intermédiaire	Recevoir, gérer et répondre aux demandes des organismes et des entreprises pour tenir une activité ou un événement artistique ou culturel ou à caractère social sur les espaces publics gérés par le Partenariat	Festivals Grands événements	Opérations Comité accueil-événement Ville de Montréal	Politique d'occupation des espaces publics
Fédérer	Mobilisateur Rassembleur Bâtitseur	Contribuer au rôle facilitateur du PQDS dans son écosystème en rassemblant les potentiels partenaires de programmation (promoteurs d'événements, organisations culturelles, artistes) autour de grands projets d'animation des espaces publics qui s'inscrivent dans les priorités de son plan stratégique (ex : transition écologique, cohabitation sociale)	Le rôle fédérateur du PQDS a un impact sur l'ensemble des projets, autant ceux qu'il initie que ceux qu'il accueille.	Développement et programmation Opérations Communications	Plan stratégique
Initier	Prospecteur Producteur Diffuseur Direction artistique	En fonction des priorités confiées à la direction de la programmation, assurer la réalisation et la tenue d'activités artistiques ou culturelles originales sur les espaces publics gérés par le Partenariat, et ce, en complémentarité des événements accueillis.	Diffusions Codiffusions Coproductions Productions	Développement et programmation Comité de programmation	Politique de programmation

2. Orientations 2023-2026

2.1 À propos du Plan stratégique du PQDS : contexte et méthode

Pour sa planification 2022-2026, le PQDS a réalisé une démarche d'écoute très ouverte et participative afin de permettre à toutes les parties prenantes du territoire de s'exprimer sur leur vision de rêve du Quartier des spectacles. Accompagné par un groupe de recherche-action, le Collaboratoire Uni-Cité (ENAP-Sphère Lab et Antès), le Partenariat a tenu une série de consultations à laquelle 350 personnes ont participé : membres et employés du Partenariat, organismes et industries culturelles, partenaires publics, organisations des secteurs académiques, économiques et touristiques, résidents, étudiants, travailleurs, artistes et visiteurs. Plus de 2000 idées ont été récoltées, puis analysées pour en dégager 4 grands thèmes rassembleurs pour l'avenir. En parallèle, une revue de littérature scientifique et une analyse ont aussi permis de valider la richesse et la pertinence de ceux-ci.

Le processus a mené à l'élaboration d'un plan stratégique ancré dans 5 principes transversaux et 4 axes de développement, eux-mêmes déclinés en 10 orientations et 28 objectifs (FIGURE 2).



2.2 Présentation des principes et axes de développement

Au cours des consultations, pour chaque thème abordé, des valeurs importantes et partagées par une majorité de participants ont émergé de façon récurrente. Le PQDS en a fait 5 grands principes transversaux qui guident et se traduisent dans l'ensemble des orientations et objectifs du plan stratégique (ENCADRÉ 3).

Ces 5 grands principes se retrouvent dans chacun des 4 axes de développement du plan stratégique, eux-mêmes formés des 4 grands thèmes rassembleurs issus des consultations : l'effervescence culturelle (1), l'aménagement du territoire (2), un quartier créateur de liens (3) et le rayonnement national et international (4). L'ensemble des familles d'idées chères aux participants de la consultation pour réaliser la vision d'avenir du Quartier des spectacles y ont été regroupées (ENCADRÉ 4), puis déclinées en orientations et objectifs (TABLEAU 3).

ENCADRÉ 3 : Principes transversaux

1. Viser l'excellence et l'innovation
2. Maintenir un leadership positif axé sur la collaboration
3. Favoriser l'attractivité du Quartier et l'inclusivité de ses activités à une mixité de communautés et de public
4. S'engager dans la transition écologique
5. Assurer une diversité et une représentativité des artistes et des expressions culturelles dans l'espace public

ENCADRÉ 4 : Axes de développement*

1. Effervescence culturelle :

Innovation, excellence, expérimentation : l'effervescence du Quartier des spectacles s'exprime à travers une créativité exceptionnelle, une offre abondante et généreuse ainsi qu'un riche potentiel de découvertes. La multiplicité des événements, des lieux de production et de diffusion, des pratiques artistiques, sans oublier celle des créateurs eux-mêmes, agit comme un puissant vecteur d'innovation et d'expérimentation. L'effervescence culturelle du Quartier se sent et se ressent tout au long de l'année, et ce, à l'extérieur comme à l'intérieur, à toute heure de la journée et même de la nuit.

2. Aménagement du territoire :

Connectivité, mobilité, fluidité, accessibilité, promenabilité, convivialité : ces qualificatifs décrivent bien l'intention en matière d'aménagement du territoire. Au-delà de son caractère fonctionnel, l'aménagement doit nourrir l'expérience Quartier des spectacles pour le résident comme le visiteur et la piétonisation joue un rôle clé dans cet équilibre. L'aménagement se réfléchit et se déploie donc selon une perspective plus vaste que la diffusion de spectacles et d'activités culturelles dans l'espace public ; il s'ancre dans le quotidien de ceux qui le fréquentent, il s'adapte aux saisons, y compris l'hiver, et reflète encore davantage l'excellence en matière de design, signature du Quartier des spectacles.

3. Quartier créateur de liens :

Créateurs, acteurs culturels, résidents, étudiants, travailleurs et visiteurs : ils souhaitent tous participer pleinement à la vitalité du Quartier des spectacles, mais aussi trouver ensemble des solutions aux enjeux urbains, sociaux et environnementaux. Plus qu'une initiative de marque, le Quartier des spectacles incarne un idéal de qualité de vie. La création de liens passe par la gratuité des événements tenus dans l'espace public, ainsi que par différentes initiatives : rencontres professionnelles, projets de médiation et de cocréation, participation citoyenne. Le Quartier est le terrain d'une multitude de possibilités, riches de rencontres.

4. Rayonnement local et international :

Carte de visite par excellence, véritable aimant pour le secteur créatif d'ici et à travers le monde, le Quartier des spectacles attire les visiteurs de toute la région métropolitaine et du Québec, ainsi que les touristes régionaux et internationaux. Le rayonnement du Quartier et de la métropole culturelle de Montréal peut s'accroître en capitalisant encore davantage sur l'expertise et les activités de l'écosystème culturel, en collaboration avec les partenaires institutionnels. Le développement d'une intelligence d'affaires participe à répondre à cet enjeu et contribue au dynamisme du Quartier des spectacles et de tout le centre-ville.

* Extrait du Plan stratégique 2022-2026 du PQDS

TABLEAU 3 : Axes, orientations et objectifs du Plan stratégique du PQDS *

AXES	ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1. Effervescence culturelle	1.1 Préserver et valoriser les actifs stratégiques du QDS	1.1.1 Contribuer à pérenniser (incluant financièrement) la tenue des festivals et autres grands événements
		1.1.2 Encourager une diversité de partenaires à soumettre des propositions destinées à l'espace public
		1.1.3 Soutenir la création, la préservation, l'optimisation et la mise en valeur des lieux dédiés à la production et à la diffusion artistique
		1.1.4 Célébrer la mémoire et valoriser la culture et le savoir
	1.2 Développer une effervescence culturelle permanente et accessible	1.2.1 Déployer davantage la vie et les activités nocturnes dans le Quartier
		1.2.2 Développer une vision de programmation hivernale unique au monde
		1.2.3 Stimuler la présentation de prestations et activités culturelles dans les lieux inusités
	1.3 Capitaliser sur l' innovation , l'expérimentation ainsi que la diversité des pratiques et des voix .	1.3.1 Encourager l'équilibre entre la tenue de grands événements culturels et d'activités de proximité dans les espaces publics
		1.3.2 Poursuivre l'expérimentation artistique et les initiatives novatrices
		1.3.3 Renforcer la diversité des pratiques artistiques et favoriser l'inclusion de créateurs issus d'une pluralité de milieux
2. Aménagement du territoire	2.1 Assurer une plus grande fluidité, mobilité et connectivité entre les pôles du QDS, et entre celui-ci et les quartiers limitrophes.	2.1.1 Favoriser une expérience fluide et conviviale de « promenabilité » sur les principales artères qui traversent le QDS, les passages entre ses pôles culturels et ceux qui le relient aux quartiers limitrophes.
		2.1.2 Faciliter et orienter le parcours des visiteurs
	2.2 Renforcer l'accessibilité, la polyvalence et la convivialité des espaces publics et favoriser la découverte et la mise en valeur des lieux culturels environnants.	2.2.1 Prendre en considération les besoins des résident.es et des autres communautés locales (travailleurs, étudiants, etc.) dans l'aménagement et la gestion des espaces publics, et ce dans le respect de la vocation du QDS.
		2.2.2 Veiller à la continuité et la présence de la « signature design » du QDS sur l'ensemble de son territoire.
		2.2.3 Poursuivre les initiatives de création d'ambiance et de mise en valeur des lieux culturels.
	2.3 Mettre en place une planification durable de l'aménagement du territoire, adaptée aux saisons et au climat et qui accélère les pratiques écoresponsables.	2.3.1 Documenter et amplifier les initiatives de verdissement et d'agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire pour lutter contre les îlots de chaleur
		2.3.2 Développer des aménagements durables et adaptés aux saisons afin de favoriser une participation optimale des visiteurs aux activités extérieures
		2.3.3 Encourager la transition écologique sur le territoire du QDS et soutenir les partenaires dans la gestion des événements de manière écoresponsable
	3. Quartier créateur de liens	3.1 Favoriser l'accueil et la rencontre des acteur.rices culturel.es dans le QDS et stimuler les échanges avec les autres quartiers.
3.1.2 Faciliter l'accès et l'intégration de la relève et des artistes à l'écosystème du Quartier des spectacles.		
3.2 Soutenir la participation des communautés locales et des visiteurs à la vitalité citoyenne et culturelle du Quartier des spectacles.		3.2.1 Maintenir et promouvoir la gratuité des événements culturels dans l'espace public.
		3.2.2 Favoriser la cohabitation et la participation culturelle des résidents, étudiants et travailleurs qui fréquentent le quartier au quotidien.
4. Rayonnement local et international	4.1 Capitaliser sur l'expertise, les activités et l'écosystème culturel du QDS pour augmenter son rayonnement et celui de Montréal comme métropole culturelle.	4.1.1 Resserrer les liens avec les partenaires culturels et institutions publiques qui rayonnent aux échelles nationales et internationales, et profiter des opportunités offertes.
		4.1.2 Poursuivre le partage d'expertises et le réseautage entre quartiers culturels à l'échelle nationale et internationale.
		4.1.3 Profiter des atouts qu'offre QDSI pour générer des revenus et des relations nationales et internationales fructueuses.
	4.2 Miser sur la vitalité du QDS pour stimuler le dynamisme et l'achalandage au centre-ville.	4.2.1 Faire la promotion du quartier comme destination auprès des différents types de visiteurs (locaux, incluant les travailleurs et les touristes).
		4.2.2 Développer l'intelligence d'affaires pour le bénéfice des acteurs du territoire.
		4.2.3 Collaborer au dynamisme économique du Quartier avec les acteur.rices des secteurs socio-économiques et touristiques.

* Extrait du Plan stratégique 2022-2026 du PQDS

2.3 Vision de programmation dans le Plan stratégique du PQDS

La vision de la programmation qui se dégage du plan stratégique est porteuse des grandes valeurs transversales que sont l'**excellence**, l'**innovation**, la **collaboration**, l'**inclusivité**, la **transition écologique** et la **diversité des expressions culturelles**. Elle se trouve plus spécifiquement concernée par :

- L'AXE 1 / EFFERVESCENCE CULTURELLE, qui rejoint autant sa fonction « accueillir » (orientation 1.1) – sous la responsabilité de la Direction des opérations et de la Ville de Montréal – qu'« initier » (orientations 1.2 et 1.3) – sous la responsabilité de la Direction du développement et de la programmation, et assujettie à la présente Politique de programmation (voir **TABLEAU 3**)
- L'AXE 3 / QUARTIER CRÉATEUR DE LIENS, par les efforts qu'elle traduit pour accueillir et stimuler les échanges (orientation 3.1) et soutenir la participation des publics à ses activités (orientation 3.2) (voir **TABLEAU 3**).

Les objectifs que doivent permettre d'atteindre la présente politique sont par le fait même les suivants, qui ont inspiré l'énoncé de vision exposé dans l'**ENCADRÉ 5** :

1.2.1 Déployer davantage la vie et les activités nocturnes dans le Quartier

1.2.2 Développer une vision de programmation hivernale unique au monde

1.2.3 Stimuler la présentation de prestations et activités culturelles dans les lieux inusités

1.3.1 Encourager l'équilibre entre la tenue de grands événements culturels et d'activités de proximité dans les espaces publics

1.3.2 Poursuivre l'expérimentation artistique et les initiatives novatrices

1.3.3 Renforcer la diversité des pratiques artistiques et favoriser l'inclusion de créateurs issus d'une pluralité de milieux

3.1.1 Soutenir la participation des communautés locales et des visiteurs à la vitalité citoyenne et culturelle du Quartier des spectacles.

3.1.2 Faciliter l'accès et l'intégration de la relève et des artistes à l'écosystème du Quartier des spectacles.

3.2.1 Maintenir et promouvoir la gratuité des événements culturels dans l'espace public.

3.2.2 Favoriser la cohabitation et la participation culturelle des résidents, étudiants et travailleurs qui fréquentent le quartier au quotidien.

ENCADRÉ 5 : Énoncé de vision de la programmation au PQDS

« En 2026, le Quartier des spectacles est une référence en animation, développement urbain durable, social et économique intégré, en capitalisant sur les atouts du secteur des arts et de la culture, et le Partenariat joue un rôle fédérateur dans la mobilisation des acteurs du centre-ville pour créer un Quartier effervescent, accessible, innovant, inclusif et aux activités diversifiées, tout en étant engagé dans la transition écologique. »

Cette vision, porteuse des souhaits de toutes les catégories de parties prenantes consultées en amont de la planification stratégique 2022-2026, a mené les membres de l'équipe du PQDS (Direction du développement et de la programmation) et du Comité de programmation à entamer une réflexion et à prendre position à trois niveaux en particulier :

- Diversité : reconnaître la pluralité des identités, qui se reflète dans les artistes programmés (ENCADRÉ 6)
- Accessibilité et inclusion : permettre à tous les publics de participer à la vitalité culturelle du Quartier (ENCADRÉ 7)
- Écoresponsabilité : réduire l'impact négatif de ses activités et optimiser de leurs retombées positives. (ENCADRÉ 8).

ENCADRÉ 6 : La diversité dans la programmation du PQDS

1. Le PQDS reconnaît la pluralité et l'intersectionnalité des identités, et considère tous les aspects de la diversité, notamment le caractère ethnoculturel, la couleur de peau, le genre, la langue, l'orientation sexuelle, le handicap, etc.
2. *Après l'analyse des résultats d'une consultation menée dans le contexte de sa planification stratégique, le PQDS a pris la décision de se fixer plus particulièrement des cibles pour rejoindre davantage les artistes s'auto-identifiant comme personnes racisées, Noires, et Autochtones.*
3. La *Politique de programmation 2023-2026* met en place des outils et processus à l'attention de l'équipe de programmation pour l'adoption d'une approche inclusive et équitable aux étapes de sollicitation et de sélection des projets, notamment par le développement de réseaux.
4. Dans un souci d'évaluer l'évolution de cette approche inclusive et équitable en faveur notamment d'une participation accrue des personnes racisées, Noires et Autochtones dans sa programmation, les résultats doivent être mesurés par la voie de formulaires d'autoidentification.
5. Cette démarche se veut évolutive : des bilans et mises à jour doivent être effectués annuellement, et *d'autres aspects d'équité, de diversité et d'inclusion pourront être considérés lors des prochaines révisions de la Politique.*

ENCADRÉ 7 : L'accessibilité et l'inclusion des publics dans la programmation du PQDS

1. L'analyse des résultats de la consultation menée dans le contexte de la planification stratégique du PQDS a mis de l'avant l'importance que tous participent pleinement à la vitalité du Quartier.
2. Le PQDS s'est fixé comme grand axe stratégique de s'engager à être un quartier créateur de liens, en maintenant la gratuité de ses activités et en mettant en place différentes initiatives favorisant la rencontre avec des publics diversifiés.
3. L'inclusion à l'égard des publics est facilitée par l'aménagement des places publiques sur lesquelles se déploie l'action du PQDS, et qui répondent aux normes d'accessibilité universelle.
4. Le PQDS reconnaît par ailleurs que, au-delà de leur accessibilité physique, certaines œuvres nécessitent des mises en contexte ou explications pour être pleinement appréciées de tous les publics.
5. Pour répondre à ce besoin et ainsi contribuer à faire du PQDS un quartier créateur de liens, la Direction développement et programmation, qui porte la *Politique de programmation*, se fixe comme objectif de mettre en place des activités de médiation culturelle dans certains projets et espaces publics ciblés, ainsi que de présenter des projets participatifs*.
6. Dans cette optique, la Direction développement et programmation s'engage à travailler en étroite collaboration avec la Direction des communications pour (1) développer des réseaux permettant de rejoindre des publics de communautés diverses et (2) améliorer l'accessibilité des projets par la présentation d'activités favorisant les échanges avec les artistes (ex : ateliers, discussions) ou encore le déploiement d'agents d'accueil, de pavoisement et de signalétique visant à offrir des clés de compréhension aux différents publics.
7. Dans un souci d'évaluer l'évolution de cette approche inclusive en programmation, un recensement des initiatives effectuées en ce sens doit être effectué annuellement. Dans une perspective d'amélioration continue, cette mesure permet de produire des bilans sur lesquels le PQDS peut s'appuyer dans l'élaboration de ses plans d'action.

* *Projet dans le cadre duquel le public est invité à jouer ou interagir directement avec l'œuvre ou les artistes, de manière à contribuer à la production artistique*

ENCADRÉ 8 : L'écoresponsabilité dans la programmation du PQDS

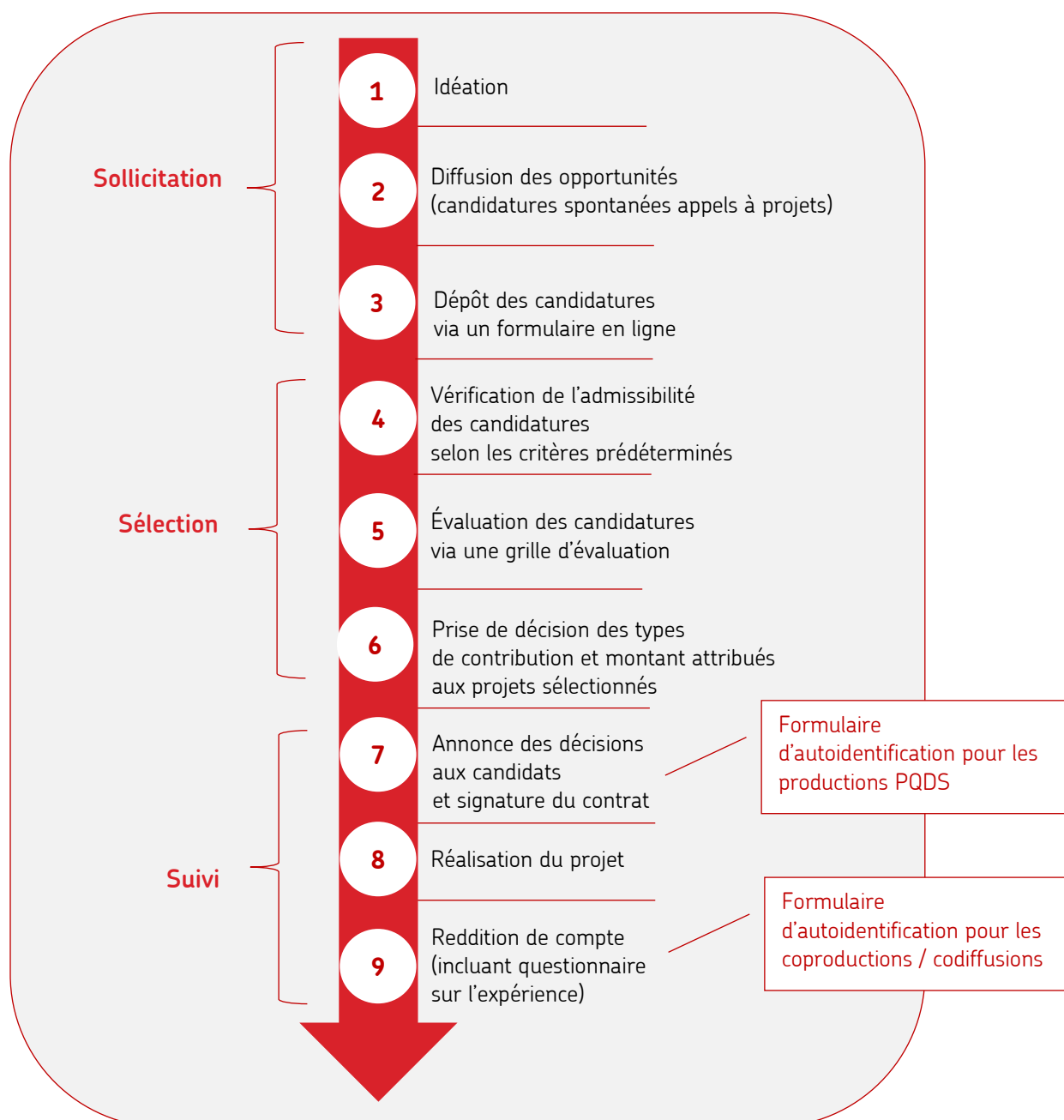
1. Le PQDS est conscient de sa responsabilité à l'égard de la planète et des personnes qui y habitent, et souhaite réduire l'impact négatif de ses activités et optimiser leurs retombées positives. Il reconnaît par ailleurs qu'il détient un devoir de préservation du territoire dont il assume la gestion.
2. L'analyse des résultats d'une consultation menée dans le contexte de la planification stratégique du PQDS a d'ailleurs permis d'identifier l'engagement dans la transition écologique comme grande valeur transversale à considérer dans l'ensemble de ses actions, en phase avec le plan stratégique Montréal 2030 de la Ville de Montréal*;
3. Il s'est alors fixé des axes prioritaires d'action en transition écologique dans (1) **l'adoption de pratiques événementielle écoresponsables** (mutualisation, évaluation d'impacts, sensibilisation, accessibilité/inclusion) et dans (2) **l'aménagement du territoire** (verdissement, mobilité, gestion des matières résiduelles).
4. L'adoption de pratiques événementielles écoresponsables (1) est au cœur de la *Politique de programmation*. Celle-ci prend forme dans l'engagement du PQDS en termes de **diversité, équité et inclusion** (voir ENCADRÉ 6), et aussi plus particulièrement dans la sensibilisation des publics et l'évaluation d'impacts de ses activités. Ainsi :
5. **Le PQDS s'engage à donner une place dans sa programmation à des projets de sensibilisation des publics aux enjeux de la transition socio-écologique actuelle;**
6. **Le PQDS s'engage à mettre en place des procédures visant à documenter l'impact de ses activités programmées, en s'arrimant aux efforts et méthodes déployés par la Ville de Montréal.**
7. Cette démarche se veut évolutive : dans une perspective d'amélioration continue, la mesure d'impacts permet de produire des bilans sur lesquels le PQDS peut s'appuyer dans l'élaboration de ses plans d'action.

** La transition écologique fait partie des 4 orientations incontournables sur lesquelles repose la réussite de Montréal 2030 selon la Ville de Montréal.*

3. Processus pour mettre en œuvre la programmation des projets initiés

La présente Politique expose les grands principes qui guident le PQDS dans les différentes étapes précédant la présentation des œuvres (sollicitation des projets, sélection des projets, suivi/évaluation des projets – FIGURE 3). Les détails des normes à appliquer à chacune de ces étapes sont présentés dans les pages qui suivent.

FIGURE 3 : Étapes du processus de mise en œuvre de la programmation des projets initiés



3.1 Sollicitation des projets

L'équipe de programmation a le devoir de tenir compte des grandes valeurs qui guident le PQDS (accessibilité, inclusion, innovation, diversité des voix, transition écologique) en amont même de l'étape de sollicitation, c'est-à-dire dès l'idéation des projets. À titre d'exemple, les thématiques choisies doivent le plus possible véhiculer ces valeurs, et avoir le potentiel de mobiliser des artistes d'horizons les plus variés.

3.1.1 Contextes de sollicitation

Pour permettre à une grande diversité d'artistes de bénéficier des opportunités de production et diffusion offertes par le PQDS, trois contextes de sollicitation sont effectifs, dans une optique de communication bidirectionnelle (FIGURE 4 et TABLEAU 4) :

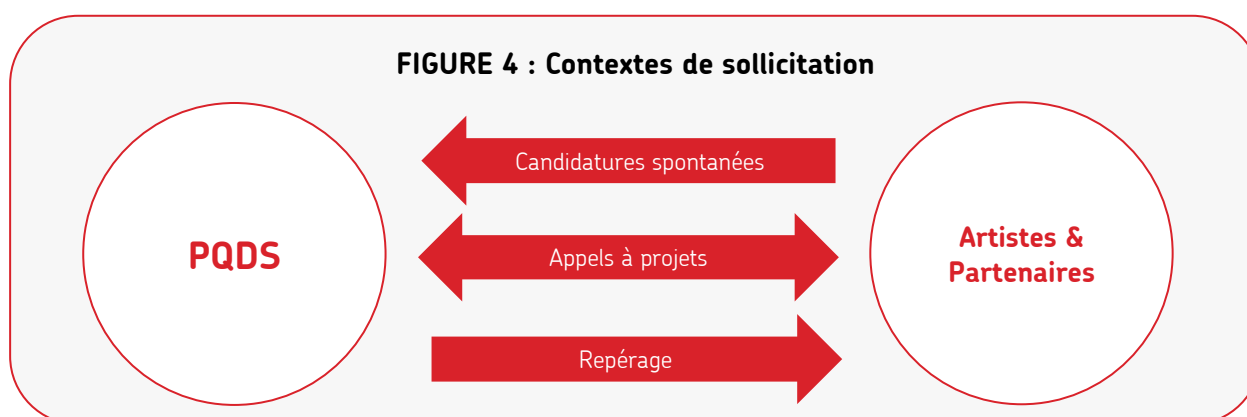


TABLEAU 4 : Contextes de sollicitation

Contextes de sollicitation	Description
Candidatures spontanées	Tout artiste, collectif d'artistes ou organisme a la possibilité de soumettre une candidature de manière spontanée, selon le cadre déterminé dans le GUIDE DE DÉPÔT qui le concerne (arts vivants, installations, aménagements, expositions, vidéoprojections). Ces demandes peuvent être envoyées et analysées en tout temps, à l'exception des demandes visant des coproductions ou codiffusions, qui doivent être effectuées à l'intérieur de dates prédéterminées (1 ^{er} septembre au 30 novembre de chaque année).
Appels à projets	Selon le contexte et les orientations éditoriales de l'année en cours, des appels à projets peuvent être lancés ponctuellement par le PQDS. Les modalités de dépôt propres à l'appel sont alors communiquées dans des documents spécifiques, dont les personnes concernées doivent tenir compte au moment de l'envoi de leurs dossiers. Les appels à projet peuvent prendre deux formes : ouverts à tous, ou sur invitation. À NOTER : ces documents sont conçus sur mesure pour chaque appel à projet, mais reprennent les éléments du GUIDE DE DÉPÔT pertinent (arts vivants, installations, aménagements, expositions, vidéoprojections).
Repérage	Les membres de l'équipe du PQDS (Direction du développement et de la programmation) ont la responsabilité d'effectuer une veille artistique (1) pour demeurer à l'affût de ce qui se passe

	sur la scène artistique à Montréal et ailleurs, et (2) pour rejoindre des réseaux artistiques qui n'auraient pas tendance à soumettre spontanément leurs projets au Quartier des spectacles. À travers cette veille, les membres de l'équipe ont la possibilité de repérer des candidats et projets qu'ils jugent pertinents pour répondre aux priorités stratégiques, et de proposer aux personnes concernées de les produire sur le territoire du Quartier des spectacles. Dans ces cas, les artistes n'ont pas à se soumettre à l'étape de sélection des projets des étapes 3 à 7 présentées dans la FIGURE 3 . Toutefois, ils doivent s'assurer d'envoyer tout document jugé nécessaire et pertinent par l'équipe du PQDS.
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.1.2 Diffusion des opportunités

Le PQDS a le devoir de diffuser le plus largement possible les opportunités de dépôt de candidature – à la fois pour les candidatures spontanées et pour les appels à projet. À cet effet, il s'engage à développer des réseaux et à communiquer avec des partenaires ciblés qui permettront de rejoindre des artistes et organismes de communautés diverses.

3.2 Admissibilité, sélection et soutien des projets

3.2.1 Montants annuels disponibles pour redistribution

Le montant disponible pour soutenir des projets initiés est révisé annuellement par le PQDS et peut varier d'une année à l'autre.

3.2.2 Admissibilité des propositions

Pour être évaluées, les demandes doivent se conformer à certaines exigences concernant le profil des personnes soumettant des projets, les projets eux-mêmes, les dépenses et la constitution des dossiers (TABLEAU 5).

TABLEAU 5 : Critère d'admissibilité des candidatures

Admissibilité	Détails
Personnes soumettant une demande	<p>Les personnes soumettant une demande doivent obligatoirement faire partie de l'une ou l'autre des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organismes artistiques professionnels (productions PQDS/coproductions/diffusions/codiffusions) - Collectifs d'artistes (productions PQDS) - Artistes professionnels (productions PQDS) - Concepteurs/Designers (productions PQDS/coproductions/diffusions/codiffusions) <p><i>À noter : Les membres du CA ou d'un comité du PQDS devront déclarer leur potentiel conflit d'intérêt qui sera soumis au Comité de gouvernance et d'éthique pour approbation.</i></p>
Projets	<p>Seront considérés uniquement les projets répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propositions artistiques, culturelles ou scénographiques (arts vivants, arts visuels et numériques, culinaire, musique, photographie, cinéma, installations participatives ou interactives, aménagement/design de site invitant le public dans un univers particulier) destinées à être présentées dans les espaces publics dont la programmation est assumée par le PQDS ; - Propositions artistiques ou culturelles gratuites pour tous les publics ; - Dans le cadre de dépôts effectués en réponse à un appel à projet, propositions artistiques ou culturelles respectant le thème et les objectifs dudit appel à projets. <p>Les propositions suivantes seront automatiquement exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets non accessibles au grand public (ex. : événements corporatifs ou privés) ; - Projets de nature promotionnelle ou commerciale qui visent la promotion ou la vente de produits ou de services ou qui impliquent différentes formes de sollicitation des publics (ex. : expositions ou foires commerciales, présentation ou lancement de produits, conférence de presse, exploitation de commandites, distribution d'échantillon de produits, etc.) ; - Projets présentant des éléments inappropriés, notamment discriminatoires, violents ou dégradants, ou qui ne sont pas permis par la loi ; - Projets qui nuisent potentiellement à la sécurité publique ou qui peuvent éventuellement engendrer une dégradation de la place publiques ou du mobilier urbain. <p><i>À noter : un projet peut être déposé plus d'une fois.</i></p>
Dépenses	Sont exclusivement admissibles les dépenses de production directement liées au projet.
Dossiers	<p>Seuls seront considérés les dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complètes selon les exigences inscrites dans le Formulaire de dépôt - À l'intérieur des périodes de dépôt dans le cas de : <ul style="list-style-type: none"> - Appels à projets : selon les dates inscrites dans l'appel - Candidatures spontanées pour coproduction, codiffusions : du 1^{er} septembre au 30 novembre - Candidatures spontanées pour productions : en tout temps

3.2.3 Sélection des projets

a) Processus de sélection :

Les dossiers jugés admissibles selon les normes définies ci-dessus passent à l'étape de sélection. Le processus de sélection des projets reçus diffère selon le contexte de sollicitation du projet et du type de contribution du PQDS attendue (voir **TABLEAU 6**). Au moins une personne membre de l'équipe de programmation du PQDS est impliquée dans la sélection de tous les types de projet, et une personne membre du Comité de programmation sera invitée à se joindre à elle dans le contexte de candidature spontanée pour des projets de coproductions/codiffusions. Une personne représentant le Comité de programmation intégrera également le jury externe (décisionnel) qui sera constitué pour évaluer les projets reçus dans le cadre d'appels.

Dans les cas où un jury externe est constitué (appels de projets), celui-ci devra se conformer aux principes suivants :

- Constitution (par l'équipe de programmation du PQDS) : 1 membre du Comité de programmation, 1 membre de l'équipe du PQDS et 3 personnes professionnelles du milieu culturel (externes au PQDS), sélectionné.es en tenant compte des principes d'équité intergénérationnelle, de diversité culturelle, de représentativité des disciplines artistiques et expertises et de parité des genres;
- Rémunération : Attribuée sur une base forfaitaire aux membres ne siégeant pas sur le jury dans le cadre de leurs fonctions;
- Échéancier : Prise de possession des dossiers au minimum 2 semaines avant la tenue du jury.

TABLEAU 6 : Processus de sélection en fonction du contexte de sollicitation et du type de contribution

Contexte de sollicitation (type de contribution)	Équipe PQDS ¹	Comité de programmation	Jury externe	Grille d'évaluation
Candidature spontanée (production)	X			X
Candidature spontanée (coproduction, codiffusion, diffusion)	X	1 membre		X
Appels de projet	1 membre, intégré au jury	1 membre, intégré au jury	X	X
Repérage	X			

b) Suivi auprès des personnes ayant soumis une demande

Une personne contact, membre de l'équipe de programmation, est identifiée pour chaque appel à projet ou période de dépôt de candidature spontanée. Selon le contexte, différentes formules peuvent être proposées pour répondre aux questions en tenant compte des principes d'équité et d'inclusion (ex : séances d'informations). Les détails sont inscrits dans les GUIDES DE DÉPÔT.

¹ Équipe Programmation, avec présence d'un membre de l'équipe Opérations du PQDS.

c) Critères de sélection :

La sélection des projets reçus dans le cadre de candidatures spontanées ou d'appels à projets se fait via une GRILLE D'ÉVALUATION qui tient compte de la pertinence du projet (en regard du contexte de dépôt et des priorités stratégiques du PQDS²), de sa qualité artistique et de la capacité de la personne ayant soumis une demande à le mener à bien (voir critères détaillés dans le TABLEAU 7).

Dans le cas des démarches de repérage, l'équipe du PQDS a la responsabilité de saisir les opportunités qui permettront de bonifier la programmation dans sa globalité en tenant compte des objectifs stratégiques, et d'atteindre un équilibre dans les propositions présentées dans les espaces publics.

TABLEAU 7 : Éléments constitutifs de la grille d'évaluation des candidatures³

1. Pertinence du projet en regard des priorités stratégiques du PQDS	1.1 Contribution du projet au rayonnement du Quartier des spectacles
	1.2 Impact du projet sur la communauté dans une perspective inclusive favorisant l'accès à la culture à toutes et tous
	1.3 Prise en compte de l'impact environnemental du projet dans sa conception, sa réalisation et sa vie après sa présentation/installation
2. Pertinence du projet en regard du contexte	2.1 Contribution de la proposition à l'atteinte des objectifs spécifiés dans un appel à projet (lorsqu'applicable)
	2.2 Cohérence de la proposition avec l'espace de diffusion (mise en valeur du lieu)
	2.3 Cohérence de la proposition avec les publics visés
3. Qualité artistique	3.1 Qualité des réalisations antérieures
	3.2 Qualité de la proposition artistique
	3.3 Caractère innovant ou originalité de la proposition
4. Capacité de la personne ayant soumis une demande	4.1 Capacité de l'organisme demandeur ou de l'artiste à réaliser le projet proposé dans les délais (expérience et expertise de la personne ayant soumis une demande)
	4.2 Réalisme budgétaire
	4.3 Réalisme des attentes de contribution du PQDS
	4.4 Respect des normes de diffusion en espaces publics tels que spécifiées dans les GUIDES DE DÉPÔT.

À noter :

- *Le PQDS doit s'assurer d'une cohérence et d'un équilibre dans l'ensemble des projets présentés sur son territoire à chaque saison, notamment en ce qui concerne la représentativité des différentes disciplines artistiques. Par le fait même, un projet jugé excellent à l'égard de tous les critères ci-haut mentionnés pourrait ne pas être retenu pour des raisons contextuelles. Il pourra alors être considéré à nouveau pour les saisons suivantes.*
- *Aucune garantie de reconduction ne peut être appliquée aux projets.*

² Les projets doivent contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2022-2026 du PQDS, tout en reflétant les valeurs transversales portées par l'organisation en termes d'excellence, d'innovation, d'inclusivité des publics, de diversité d'expressions et d'écoresponsabilité.

³ Cette liste de critères doit être diffusée dans les guides de dépôt destinés aux personnes soumettant une demande

3.2.4 Attribution du financement et choix du type de contribution

Au moment du dépôt de leurs projets, les personnes concernées sont invitées à préciser le type de contribution souhaité ainsi que le montant demandé.

a) Montants attribués :

Les modalités concernant les montants maximaux attribués dépendent du type de contribution choisi au moment du dépôt du dossier. Les contributions maximales du PQDS sont résumées dans le **TABLEAU 8**. Un budget devra être joint à tout dossier soumis, dans lequel sera inscrite la contribution souhaitée du PQDS.

TABLEAU 8 : Cadre de contribution du PQDS aux projets

Type de contribution	Définition	% de contribution du PQDS
Production	Production et diffusion entièrement assumées par le PQDS	100 % du coût total du projet
Coproduction	Production et diffusion partagée entre le PQDS et le demandeur	Max. 60 % du coût total du projet
Diffusion	Production assumée par le demandeur, diffusion assumée par le PQDS	100 % des coûts de diffusion
Codiffusion	Production assumée par le demandeur, diffusion partagée entre le PQDS et le demandeur	Max 60 % des coûts de diffusion

Chaque projet se fera attribuer une note via la **GRILLE D'ÉVALUATION** ci-haut mentionnée, et les fonds disponibles seront distribués en priorité aux projets en tête de liste jusqu'à épuisement des fonds dédiés.

À noter : Dans le cas où un projet est jugé admissible et prioritaire par le PQDS, celui-ci se réserve le droit, selon ses fonds disponibles, de proposer au demandeur un type de contribution et un montant différents de ceux indiqués dans le formulaire de dépôt.

3.2.4 Annonce des résultats

Le PQDS s'engage à donner des réponses à tous.tes les candidat.es un nombre précis de semaines après le dépôt du projet, qui varie selon le contexte (**TABLEAU 9**).

TABLEAU 9 : Délai d'annonce des résultats en fonction du contexte de sollicitation

Contexte de sollicitation	Délai d'annonce des résultats
Appel à projets	8 semaines après la date limite de dépôt dans le cas d'appels de projets,
Candidature spontanée (coprod. / codiff.)	8 semaines après la date de clôture de la période de dépôt (31 janvier)
Candidature spontanée (productions)	8 semaines après la date de réception du dossier pour les candidatures spontanées pour des productions

3.3 Suivi des projets et reddition de compte

3.3.1 Responsabilité des organismes et artistes partenaires

Une fois un projet sélectionné et les candidat.es avisé.es, un contrat est rédigé par le PQDS dans lequel les responsabilités de l'organisme, du collectif d'artistes, des concepteurs ou conceptrices, designers ou artistes sont précisées, incluant les normes de visibilité et les exigences de reddition de compte dans le cas des coproductions et codiffusions.

Pour faire suite aux recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal sur le racisme et les discriminations systémiques, le PQDS demande aux organismes, collectifs d'artistes, concepteurs ou conceptrices, designers ou artistes inclus à sa programmation de remplir un Formulaire d'autoidentification. Celui-ci permet d'obtenir un portrait de la programmation du PQDS, et de déterminer si elle tient compte de la diversité et de la pluralité des identités présentes à Montréal.

Ce document est impérativement communiqué aux artistes après la signature du contrat, à des moments différents selon le type de contribution du PQDS :

- Productions PQDS : après signature du contrat
- Coproductions et codiffusions : au moment de la reddition de compte

3.3.2 Responsabilité du PQDS

Les responsabilités du PQDS à l'égard de l'organisme, du collectif d'artistes, des concepteurs ou conceptrices, designers ou artistes soutenus sont précisées dans le contrat signé avec les candidats retenus. Une fois le contrat signé, le PQDS récolte les données transmises par les partenaires artistiques via le Formulaire d'autoidentification pour être en mesure de faire un portrait de sa programmation. Un bilan, qui conserve l'anonymat des répondants, est communiqué à l'interne au terme de chaque année (Comité de direction, Comité de programmation, Conseil d'administration).

L'équipe de la Direction du développement et de la programmation est également tenue de recenser des données générales pour chaque événement programmé (ex : discipline artistique, fréquentation, saisonnalité, relève, diversité, etc.) dans une **GRILLE D'ANALYSE DE PROGRAMMATION**, lui permettant de faire une veille sur l'ensemble de sa programmation et s'assurer que celle-ci répond bien aux différents objectifs du plan stratégique en cours. L'analyse de l'ensemble de ces données en fin d'année permet à l'équipe de prendre des décisions éclairées sur les actions à mettre en place pour l'année à venir.

3.4 Documents produits par le PQDS pour accompagner les étapes

En soutien à cette politique, et pour accompagner chacune des étapes du processus, l'équipe du PQDS (Direction du développement et de la programmation) a la responsabilité de produire et diffuser des documents :

- GUIDE DE DÉPÔT (par type de projet : vidéoprojection, art vivant, aménagement, installation, exposition)
- Appels à projets
- Formulaires de dépôt
- Grille d'évaluation des candidatures
- Grille d'analyse de la programmation
- Formulaire d'autoidentification

Ces documents, qui visent à donner des opportunités à tous de présenter des projets dans les espaces publics gérés par le PQDS, doivent tenir compte des éléments constitutifs de la présente Politique et de sa posture en termes de diversité et inclusion.



Glossaire

Glossaire

Appels à projets	Contexte de sollicitation dans le cadre duquel le PQDS lance un appel public pour recevoir des projets dans un contexte et selon des orientations éditoriales spécifiques. Les modalités de dépôt spécifiques à l'appel (dont les dates limites) sont alors communiquées dans des documents spécifiques, dont les personnes soumettant des dossiers doivent tenir compte.
Artiste professionnel	Personne ayant une pratique artistique professionnelle reconnue par son milieu et possédant l'expérience et les connaissances nécessaires au développement de cette pratique. Cette personne se voue principalement à la pratique de son art et reçoit généralement une rémunération pour celui-ci. (réf. CAM)
Autochtone	Au Canada, le terme peuples autochtones fait référence aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits. Ces peuples sont les premiers habitants de la terre qui est maintenant le Canada (Encyclopédie canadienne)
Autoidentification	<p>L'autoidentification est le terme utilisé pour la collecte de données sur l'équité en matière d'emploi en vertu de la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>, et ce, à des fins statistiques sans avoir un impact sur la sélection des candidatures. Elle a pour objectif d'analyser les progrès réalisés en matière de représentation des groupes visés et d'en assurer le suivi, permettant de soumettre des rapports sur la représentativité de l'effectif⁴.</p> <p>Ce même terme est utilisé par le PQDS pour qualifier le formulaire distribué aux artistes programmés après signature de leur contrat, dans l'optique de faire une telle analyse. Un seul formulaire doit être rempli par projet ou performance, et par le fait même, la personne qui le remplit peut avoir à se prononcer sur l'identité de ses collaborateurs. Il lui est toutefois demandé explicitement de le faire avec leur consentement.</p> <p>Le terme <i>autoidentification</i> a été choisi par le PQDS pour mettre de l'avant le fait que les entités programmées sont elles-mêmes appelées à se prononcer sur leur identité et celle de leurs membres.</p>
Candidature spontanée	Tous les artistes, collectifs d'artistes ou organismes ont la possibilité de soumettre des candidatures de manière spontanée, selon le cadre déterminé dans le GUIDE DE DÉPÔT qui le concerne (arts vivants, installations, expositions, vidéoprojections). Ces demandes peuvent être envoyées et analysées en tout temps, à l'exception des demandes visant des coproductions ou codiffusions, qui doivent être effectuées à l'intérieur de dates prédéterminées (1er septembre au 30 novembre de chaque année).
Codiffusion	Type de contribution possible du PQDS, concernant des événements dont la création et la production sont entièrement assumées par un partenaire, et dans lesquels le PQDS investit des ressources financières, humaines et matérielles au niveau de la diffusion. La part de l'investissement du PQDS dans le calcul du coût est de maximum 60%.
Collectif d'artistes	Collaboration, ponctuelle ou non, qui réunit au moins deux artistes ayant une pratique professionnelle et vise la réalisation d'un projet commun. Un collectif n'a pas d'identité juridique et comprend une personne responsable du projet qui agit au nom du collectif. (réf. CAM)
Coproduction	Type de contribution possible du PQDS, concernant des événements dans lesquels le PQDS investit des ressources financières, humaines et matériels au niveau de la création, production et diffusion. La part de l'investissement du PQDS dans le calcul du coût du projet est de maximum 60%.

⁴ Définition inspirée de celle utilisée par la fonction publique au Canada (<https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique/services/cadre-nomination/etablissement-fonction-publique-representative/reenseignements-autodeclaration.html>)

Diffusion	Type de contribution possible du PQDS, concernant des événements dont la création et la production sont entièrement assumées par un partenaire, mais dont le PQDS est entièrement responsable de la diffusion en y investissant la totalité des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires.
Diversité culturelle	Le PQDS reconnaît la pluralité et l'intersectionnalité des identités, et considère tous les aspects de la diversité, notamment le caractère ethnoculturel, la couleur de peau, le genre, la langue, l'orientation sexuelle, le handicap, etc. Après l'analyse des résultats d'une consultation menée dans le contexte de sa planification stratégique, le PQDS a pris la décision de se fixer plus particulièrement des cibles pour rejoindre davantage les artistes s'auto-identifiant comme personnes racisées, Noires, et Autochtones. (voir explications dans l'ENCADRÉ 6)
Événement accueilli	Événement que le PQDS accueille sur son territoire sans partage des coûts et des risques avec le promoteur.
Formulaires de dépôt	Formulaires en ligne mis à la disposition des personnes intéressées à réaliser un projet dans le Quartier des spectacles avec la collaboration du PQDS.
Grille d'analyse de programmation	Outil utilisé par l'équipe du PQDS (Direction du développement et de la programmation) pour recenser les données de chaque événement programmé (ex : discipline, fréquentation, saisonnalité, relève, diversité, etc.), lui permettant de faire une veille sur l'ensemble de sa programmation et de s'assurer que celle-ci répond bien aux différents objectifs du plan stratégique en cours. L'analyse de l'ensemble de ces données en fin d'année permet à l'équipe de prendre des décisions éclairées sur les actions à mettre en place pour l'année à venir.
Grille d'évaluation des candidatures	Outil utilisé par l'équipe du PQDS (Direction du développement et de la programmation) ainsi que par les personnes invitées à prendre part au processus de sélection des projets pour évaluer les candidatures reçues (de manière spontanée ou dans le cadre d'appels à projets). Les éléments constitutifs de la grille sont les suivants : pertinence du projet (en regard du contexte de dépôt et des priorités stratégiques du PQDS ⁵), qualité artistique et capacité de la personne ayant soumis une demande à le mener à bien.
Guides de dépôt	Documents mis à la disposition des personnes intéressées à présenter un projet dans les espaces publics du Quartier des spectacles pour les accompagner dans le processus de leur demande. Plusieurs versions du guide de dépôt sont disponibles, en fonction des disciplines suivantes : vidéoprojections, arts vivants, installations et aménagements, expositions.
Inclusion	Dans l'optique de la valorisation et de la mobilisation des personnes historiquement exclues, effort actif et continu à assurer un accès équitable de tous.tes à un espace, des outils, des ressources ou des opportunités. (réf : Elance)
Organisme artistique professionnel	Organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué qui présente de façon régulière des activités artistiques reconnues, possède un niveau de compétence également reconnu et est en mesure de le démontrer. (réf. CAM)
Originalité ou caractère innovant	Un projet est considéré comme étant original ou innovant lorsqu'il contribue à l'émergence de démarches créatives atypiques et au renouvellement des formes artistiques.
Participatif	Projet dans le cadre duquel le public est invité à jouer ou interagir directement avec l'œuvre ou les artistes, de manière à contribuer à la production artistique
Pratiques inclusives	Façons de faire axées sur l'accessibilité universelle au sein d'organismes artistiques. Ces pratiques caractérisent des projets visant à créer un environnement accueillant qui permet la participation ou l'accueil d'artistes ou de populations vivant avec un handicap

⁵ Les projets doivent contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2022-2026 du PQDS, tout en reflétant les valeurs transversales portées par l'organisation en termes d'excellence, d'innovation, d'inclusivité des publics, de diversité d'expressions et d'écoresponsabilité.

	visible ou invisible ou encore de personnes sourdes ou marginalisées. Elles favorisent l'inclusion de publics donnés et la participation de créateurs et créatrices exclues à cause d'obstacles systémiques et historiques, et tiennent compte des besoins individuels et de ceux des communautés d'appartenance. (réf : CAM)
Production	Type de contribution possible du PQDS, concernant des événements dont la création, production et diffusion sont entièrement assumées par le PQDS, qui y investit la totalité des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à sa réalisation.
Racisé.e	Personne issue d'un groupe historiquement discriminé sur la base du concept de la race. Le terme « racisé » met en évidence le caractère socialement construit des différences et leur essentialisation. Il met l'accent sur le fait que la race n'est ni objective, ni biologique mais qu'elle est une idée construite qui sert à représenter, catégoriser et exclure l'« Autre » ⁶ .
Relève	La définition de la « relève » adoptée par le PQDS rejoint celle de son partenaire, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Selon cette définition, un artiste est dit "de la relève" s'il compte un maximum de 5 années de pratique artistique professionnelle dans la discipline représentée à la date prévue de sa performance. Les groupes, collectifs ou ensembles sont considérés comme faisant partie de la relève par le PQDS si au moins la moitié des artistes impliqués fait partie de la relève selon la définition ci-dessus. <i>À NOTER: Conscient de l'impact qu'a eu la pandémie COVID-19 sur le milieu culturel entre mars 2020 et mai 2022, le PQDS considère que cette période peut ne pas être comptabilisée dans le calcul du nombre d'années de pratique professionnelle.</i>
Repérage	Les membres de l'équipe du PQDS (Direction du développement et de la programmation) ont la responsabilité d'effectuer une veille artistique (1) pour demeurer à l'affût de ce qui se passe sur la scène artistique à Montréal et ailleurs, et (2) pour rejoindre des réseaux artistiques qui n'auraient pas tendance à soumettre spontanément leurs projets au Quartier des spectacles. À travers cette veille, les membres de l'équipe ont la possibilité de repérer des candidats et projets qu'ils jugent pertinents pour répondre aux priorités stratégiques, et de proposer aux personnes concernées de les produire sur le territoire du Quartier des spectacles.

⁶ Rafik Chekkat (2015), *Ce que le mot « racisé-e » exprime et ce qu'il masque*.

Partenariat du Quartier des spectacles

1435 rue Saint-Alexandre, #500

Montréal, Québec

H3A 2G4

Quartierdesspectacles.com



**QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL**